

**Les informations ci-dessous n'engagent aucunement l'association. La responsabilité de la mise en place et du respect de ces mesures relève de l'employeur.**

## Transmission du nouveau coronavirus

---

### **Les trois principaux modes de transmission du nouveau coronavirus (SRAS-CoV-2) sont :**

- Contact étroit : quand on se tient à moins de 2 mètres d'une personne malade.
- Gouttelettes : si une personne malade tousse ou éternue, les virus peuvent atteindre directement les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux d'autres personnes.
- Mains : les gouttelettes contagieuses expulsées lors de toux ou d'éternuements se retrouvent sur les mains. De là, les virus peuvent passer sur une surface, puis sur les mains d'autres personnes. Ensuite, ils atteignent la bouche, le nez ou les yeux quand on les touche.

## Protection contre la transmission

---

### **Il existe quatre principes fondamentaux pour prévenir la transmission :**

- Respect des distances,
- Propreté, désinfection des surfaces et hygiène des mains
- Protection des personnes vulnérables
- Éloignement social et professionnel des personnes malades et de leurs contacts

## Check-list de contrôle des magasins

---

### Extérieur du bâtiment (contrôle des grands et petits magasins)

#### **La gestion du domaine public n'est pas de la responsabilité des magasins**

##### Gestion des files d'attente

- Demande du respect de la distance interpersonnelle (2m), verbalement ou par affiche visible ou marquage temporaire
- Pas de rassemblement de plus de 5 personnes
- La file ne doit pas empêcher la circulation des passants
- La file ne doit pas empiéter sur la chaussée
- Un marquage incitatif au respect de la norme doit être présent
- Incitation à utiliser le parking privé du magasin pour la gestion de la file
- La file doit être clairement délimitée et interdite à la circulation

### Dans le bâtiment, par exemple dans un centre commercial, mais hors du magasin (contrôle des grands et petits magasins)

##### Gestion de la file d'attente

- Marquage au sol tous les 2 mètres
- Marquage annonçant l'entrée du magasin
- Différentiation des flux des clients entrants et sortants

- Mise à disposition des clients d'une solution désinfectante
- Gestion de la densité de clients
- Comptage ou filtrage des clients, pour une densité max. de 1 personne par 10m<sup>2</sup> (personnel inclus)

#### Intérieur du magasin (contrôle des petits magasins uniquement)

- Respect de la distance interpersonnelle (2m)
- Gestion de file d'attente à l'approche des caisses  
Marquage au sol fixant la distance interpersonnelle (2m)
- Mise à disposition du personnel de matériel de nettoyage des instruments et surfaces

#### Pour les grands magasins

- Marquage au sol indiquant le sens unique de circulation et le respect des distances interpersonnelles
- Pour les secteurs comportant un risque d'attroupement (p. ex. fruits et légumes), marquage additionnel au sol indiquant la distance la clientèle doit se tenir de l'étal

#### Mesures de sécurité

---

- Gel désinfectant à l'entrée/sortie du magasin
- Des locaux de 1000 m<sup>2</sup> peuvent accueillir 100 personnes en même temps
- 1 personne maximum par 10m<sup>2</sup> espace de vente (y compris le personnel)
- 2 mètres entre les centres de conseil
- Le plexiglas devant la zone de paiement est fortement recommandé
- Penser à désinfecter régulièrement les zones à risque
- Pour les petits commerces, un parcours à suivre afin de respecter la distance par exemple
- Vous protéger et surveiller votre équipe
- Vous désinfecter les mains, nettoyage des mains avant et après chaque contact client:
- Bien désinfecter votre équipement
- Déterminer une personne responsable de l'hygiène
- Pour les activités en contact direct avec la clientèle (domaine de la santé, coiffure, esthétique) le port du masque est obligatoire. Pour les autres activités économiques le port du masque pour le personnel, voire pour les clients, relève de la décision de la direction de l'entreprise.
- Les personnes vulnérables bénéficient d'une protection adéquate.
- Instructions comportementales aux clients (affiches officielles, lignes de distance au sol si nécessaire).

#### Matériel de protection

---

##### **Ideal Chimic pour les produits de désinfection mains + surfaces**

[www.idealchimic.ch/](http://www.idealchimic.ch/)

Route de Saint-Julien 34 - 1227 Carouge

022 307 11 80

##### **Mathys SA pour les structures de protection sanitaire**

[www.mathys.pro](http://www.mathys.pro)

11, chemin Delay – 1214 Vernier/Genève

022 306 40 00

##### **Plastiglas SA pour les structures de protection guichets/caisses**

[www.plastiglas.ch](http://www.plastiglas.ch)

Rouges-Terres 1a - 2068 Hauterive NE

032 753 45 33